



Compte-rendu de la rencontre p-dg / CFDT-Météo du 22/01/2014

M. Jean-Marc Lacave a bien voulu recevoir la CFDT-Météo ce mercredi 22 janvier. Durant cet entretien, nous avons pu lui poser quelques questions d'ordre général, suite à son arrivée à Météo-France, et nous lui avons présenté certaines de nos réflexions.

Nous avons rappelé que la CFDT-Météo représente environ 1 agent sur 6 à Météo-France, qu'un de ses représentants est le seul et unique météo à siéger en CAP IPEF et un autre est le seul météo au Comité Technique Ministériel (CTM) - en tant que suppléant - .

Nous avons mis en avant notre proximité avec les CFDT du ministère et de l'Aviation Civile (le SPAC-CFDT) qui nous permet de défendre au mieux les personnels communs.

Nous avons souligné certains sujets de préoccupation généraux, notamment

- les baisses d'effectifs qui ont débuté en 2004 (15 à 20 par an jusqu'à 2007) puis se sont amplifiées (-40/-50 de 2008 à 2012 puis - 99 et -89 en 2013 et 2014, en ETP)
- le resserrement du budget qui peut entraîner des difficultés pour certaines missions
- le sentiment que ce sont toujours les mêmes qui font les efforts ; sur ce point, le p-dg nous a d'emblée assuré de sa conviction qu' « *afin que le discours sur l'exemplarité soit crédible, l'exemple doit effectivement venir d'en haut* »

Nous avons insisté très fortement sur le fait que la CFDT-Météo met un point d'honneur à ce que le gain de productivité assuré par les agents pour maintenir notre Etablissement parmi les meilleurs services météos du monde, soit reconnu et entraîne des revalorisations de salaires.

Et lui avons notamment présenté la courbe correspondant au versement du « CIAV » : [courbe ici](#).

Après que nous ayons rappelé qu'il ne semblait pas juste que le versement de ce complément indemnitaire aille uniquement vers certains personnels techniques ; le p-dg nous a assuré être plutôt en accord avec nous que l'ensemble des personnels devait être servi, tout en relevant que le CIAV avait vécu, et qu'il fallait désormais « *construire la suite, de manière acceptable par les tutelles.* »

Nous avons insisté sur le fait que le dernier versement est le CIAV 2011 ; l'administration doit aux agents un CIAV 2012 et un CIAV 2013. Le p-dg nous a assuré de ses « *meilleurs efforts pour viser un maintien du montant versé vers les agents* » pour ces années-ci, et pour la suite.

Nous avons précisé que nous sommes favorables au paiement d'heures supplémentaires, dès lors qu'elles sont constatées, en lui précisant que le sujet avait été débattu en CT Ministériel.

Le p-dg nous a informé que des négociations sur le temps de travail (ARTT) allaient être relancées. Nous en avons profité pour suggérer que les vacances non programmées (moins de 48 heures avant la prise de poste) puissent être indemnisées en euros et non plus uniquement en crédit d'heures, au choix de l'agent. Le p-dg a répondu que « *les négociations sur le temps de travail représentent tout un ensemble à traiter globalement* ».

Pour les régimes en Horaires de Bureau, nous avons avancé notre souhait d'un nouveau choix pour les agents avec la mise en place d'un pivot 39h / 19 JRTT.

Nous avons rappelé notre soutien total, depuis le début, à l'expérimentation sur le télétravail dès qu'elle a été envisagée par la direction. Nous attendons le premier bilan en la matière.

Sur la réorganisation, nous lui avons dit que nous nous inscrivions en faux quant à ce qu'il évoquait [devant les parlementaires](#) « *la qualité des outils permet faire des prévisions beaucoup plus convenables qu'auparavant sans avoir besoin de présence territoriale aussi vaste, aussi importante qu'auparavant, les agents d'ailleurs l'ont plutôt bien compris* ». L'avis de la CFDT-Météo est que la restructuration n'est pas acceptée ; les agents ne s'y sont pas résignés. Il y a possibilité de conserver un maillage très fin de Météo-France sur le territoire, en travaillant en réseau, en développant des activités locales et en permettant une expertise de proximité. Que la réorganisation prévi amont / prévi conseils soit un sujet qui est mieux compris, nous en convenons, mais nous avons insisté sur notre opposition à une trop grande concentration non maîtrisée des tâches en un unique point (toulousain). A ce titre, nous l'avons alerté concernant le domaine des systèmes d'information : nous avons constaté certaines surcharges côté DSI et appelé à la prudence. Sur la restructuration, le p-dg a répondu qu'« *on n'interrompt pas une démarche comme celle-ci, un processus qui est aussi structurant et qui doit aller à son terme* ». En revanche, pas insensible à une certaine inventivité et marquant son attachement à prendre connaissance des avis et suggestions des agents, il précise, concernant les tâches à assurer, que « *s'il ne faut ni écorner, ni égratigner le parachèvement de cette restructuration, en revanche, on peut étudier comment la faire aboutir en tenant compte de nouvelles possibilités de travail en réseau ou à distance* ».

Nous avons pu évoquer un courrier de nos collègues de Trappes portant notamment sur la baisse des effectifs. Nous avons souligné le manque de visibilité des agents en terme de perspective. A ce titre, le p-dg nous assure là aussi « *vouloir écouter les agents, recueillir les avis* » sur les sujets dans ce courrier ; en l'occurrence, il se déplacera à Trappes mardi 28 janvier.

Nous avons évoqué le sujet de la mobilité, notamment concernant les corps communs ; soulignant notre attachement à l'attractivité des postes à Météo-France. L'actualité de ces prochains jours est en effet un groupe de travail réuni sous l'impulsion de la CFDT-Météo, groupe qui devra étudier les niveaux de reconnaissance des fonctions tenues par les « personnels administratifs ». Sur ce sujet de la mobilité, nous avons aussi mentionné l'arrêt du processus de fusion des corps ITM, corps moins valorisé que ses homologues du ministère, tant d'un point de vue du niveau indemnitaire que des fonctions tenues, et aucun accès au corps IPEF depuis 3 ans. Le p-dg est ouvert à la fongibilité (ex . un poste IPEF peut être tenu par un ITM) sur des postes, car « *on ne doit pas être prisonnier du corps d'appartenance* », a-t-il précisé, en indiquant que « *la qualité des personnes, leurs compétences et leur parcours professionnel permettent au moins autant que la simple appartenance à un corps de tenir certaines fonctions* ». Nous n'avons pas pu creuser plus cette problématique : il reste à traiter le volet indemnitaire pour obtenir... qu'à « *travail égal, salaire égal* ».

De manière générale, nous avons demandé au p-dg de nous exposer son approche du dialogue social en soulignant que nous participons à tous les groupes de travail (COPIL RPS, CA3S, etc.).

A sons sens, le dialogue doit « *se faire à tous les niveaux ; les syndicats doivent jouer un rôle dans la confrontation des appréciations sur une situation, afin que soit rapportée une réalité de terrain vue par les agents, versus celle vue par la hiérarchie* ». Le p-dg indique que chacun doit défendre ses positions, mais qu'in fine, c'est lui qui prend des décisions, qu'il les assume, et que « *même si ça frotte, il vaut mieux une décision non consensuelle qu'une non-décision* ».

En conclusion, nous avons ré-insisté sur la nécessité d'une reconnaissance des efforts des agents concernant les gains de productivité déjà obtenus, reconnaissance qui permettrait d'améliorer le pouvoir d'achat des collègues.